

Département de Loire-Atlantique
COMMUNE DE COUFFÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENT(E)S : M. BARTHELEMY Fabrice, M. BLANDIN Fabrice, M. BOUCHEREAU Félix, M. BRULÉ Joseph, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, M. JOUNEAU Daniel, Mme LE MOAL Sylvie, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, Mme SALOMON Florence, M. SOULARD Éric, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mme AURILLON Noémie, Mme GUYONNET Émilie.

ABSENT(E)S : Néant.

POUVOIR(S) :

Mme GUYONNET Émilie donne pouvoir à Mme LELAURE Suzanne

M. BLANDIN Fabrice a été désigné secrétaire de séance.

N°2024-03-15 Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe logements locatifs

Présentation : Suzanne LELAURE

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal, les résultats du Compte Administratif de l'année 2023 du budget annexe logements locatifs comme suit :

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés de l'exercice 2022 (001 du BP 2023)	0.00	60 014.06
Opérations de l'exercice 2023	24 661.17	32 388.87
TOTAL	24 661.17	92 402.93
Résultats de clôture 2023 (à reporter au 001 en recettes Inv 2024 si +) ou (à reporter au 001 en dépenses Inv 2024 si -)	0.00	67 741.76
Reste à réaliser	7 367.74	0.00
Résultat cumulé	32 028.91	160 144.69
	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés de l'exercice 2022 (002 du BP 2023)	0.00	2 500.00
Opérations de l'exercice 2023	2 508.85	35 439.16
TOTAL	2 508.85	37 939.16
Résultats de clôture 2023 (à reporter au 001 en recettes Inv 2024 si +) ou (à reporter au 001 en dépenses Inv 2024 si -)		35 430.31

Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote.

Il est constaté pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 février 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adopter le compte administratif 2023 du budget annexe logements locatifs dans les conditions exposées ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Couffé, le 14 mars 2024
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Daniel PAGEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes, Envoi de la convocation de la séance du Conseil municipal le 01/03/2024 Un extrait du PV de la séance a été affiché à la Mairie le 15/03/2024 Transmis au contrôle de légalité 18/03/2024



Département de Loire-Atlantique
COMMUNE DE COUFFÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENT(E)S : M. BARTHELEMY Fabrice, M. BLANDIN Fabrice, M. BOUCHEREAU Félix, M. BRULÉ Joseph, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, M. JOUNEAU Daniel, Mme LE MOAL Sylvie, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, Mme SALOMON Florence, M. SOULARD Éric, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mme AURILLON Noémie, Mme GUYONNET Émilie.

ABSENT(E)S : Néant.

POUVOIR(S) :

Mme GUYONNET Émilie donne pouvoir à Mme LELAURE Suzanne

M. BLANDIN Fabrice a été désigné secrétaire de séance.

N°2024-03-16 Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe du lotissement de la Tricotière

Présentation : Suzanne LELAURE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Considérant que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ont été ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit au receveur de passer dans ses écritures, Considérant que les écritures sont conformes et régulières,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclarent que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2023 - BUDGET ANNEXÉ LOTISSEMENT DE LA TRICOTIÈRE			
DÉSIGNATION	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	65 000,00	65 000,00	130 000,00
Titres de recette émis (b)		15 102,97	15 102,97
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	65 000,00	15 102,97	15 102,97
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	65 000,00	65 000,00	130 000,00
Mandats émis (f)	15 102,97	33 908,53	49 011,50
Annulations de mandats (g)		18 495,56	18 495,56
Dépenses nettes (h = f - g)		15 412,97	30 515,94
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	15 102,97	310,00	15 412,97

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 février 2024

Considérant l'exposé ci-dessus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'approuver le compte de gestion 2023 du budget annexe du lotissement de la Tricotière dans les conditions exposées ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Couffé, le 14 mars 2024

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Daniel PAGEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes, Envoi de la convocation de la séance du Conseil municipal le 01/03/2024 Un extrait du PV de la séance a été affiché à la Mairie le 15/03/2024 Transmis au contrôle de légalité 18/03/2024



Département de Loire-Atlantique
COMMUNE DE COUFFÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENT(E)S : M. BARTHELEMY Fabrice, M. BLANDIN Fabrice, M. BOUCHEREAU Félix, M. BRULÉ Joseph, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, M. JOUNEAU Daniel, Mme LE MOAL Sylvie, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, Mme SALOMON Florence, M. SOULARD Éric, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mme AURILLON Noémie, Mme GUYONNET Émilie.

ABSENT(E)S : Néant.

POUVOIR(S) :

Mme GUYONNET Émilie donne pouvoir à Mme LELAURE Suzanne

M. BLANDIN Fabrice a été désigné secrétaire de séance.

N°2024-03-17 Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe du lotissement de la Tricotière

Présentation : Suzanne LELAURE

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal, les résultats du Compte Administratif de l'année 2023 du budget annexe du lotissement de la Tricotière comme suit :

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés de l'exercice 2022 (001 du BP 2023)	0.00	65 000.00
Opérations de l'exercice 2023	15 102.97	0.00
TOTAL	15 102.97	65 000.00
Résultats de clôture 2023 (à reporter au 001 en recettes Inv 2024 si +) ou (à reporter au 001 en dépenses Inv 2024 si -)	0.00	49 897.03
	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés de l'exercice 2022 (002 du BP 2023)	0.00	0.00
Opérations de l'exercice 2023	15 412.97	15 102.97
TOTAL	15 412.97	15 102.97
Résultats de clôture 2023 (à reporter au 001 en recettes Inv 2024 si +) ou (à reporter au 001 en dépenses Inv 2024 si -)	310.00	-310.00

Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote.

Il est constaté pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 février 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adopter le compte administratif 2023 du budget annexe du lotissement de la Tricotière dans les conditions exposées ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Couffé, le 14 mars 2024

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Daniel PAGEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes, Envoi de la convocation de la séance du Conseil municipal le 01/03/2024 Un extrait du PV de la séance a été affiché à la Mairie le 15/03/2024 Transmis au contrôle de légalité 18/03/2024




Département de Loire-Atlantique
COMMUNE DE COUFFÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENT(E)S : M. BARTHELEMY Fabrice, M. BLANDIN Fabrice, M. BOUCHEREAU Félix, M. BRULÉ Joseph, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, M. JOUNEAU Daniel, Mme LE MOAL Sylvie, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, Mme SALOMON Florence, M. SOULARD Éric, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mme AURILLON Noémie, Mme GUYONNET Émilie.

ABSENT(E)S : Néant.

POUVOIR(S) :

Mme GUYONNET Émilie donne pouvoir à Mme LELAURE Suzanne

M. BLANDIN Fabrice a été désigné secrétaire de séance.

N°2024-03-18 Approbation du compte de gestion 2023 du budget principal

Présentation : Suzanne LELAURE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Considérant que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ont été ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit au receveur de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont conformes et régulières,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclarent à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE			
DÉSIGNATION	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 523 279,87	2 551 718,32	4 074 998,19
Titres de recette émis (b)	648 340,27	2 804 749,24	3 453 089,51
Réductions de titres (c)	00,00	330 868,50	330 868,50
Recettes nettes (d = b - c)	648 340,27	2 473 880,74	3 122 221,01
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 523 279,87	2 551 718,32	4 074 998,19
Mandats émis (f)	589 082,46	1 969 813,82	2 558 896,28
Annulations de mandats (g)	00,00	7 878,89	7 878,89
Dépenses nettes (h = f - g)	589 082,46	1 961 934,93	2 551 017,39
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	59 257,81	511 945,81	571 203,62
(h - d) Déficit	00,00	00,00	00,00

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 février 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'approuver le compte de gestion 2023 du budget principal dans les conditions exposées ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Couffé, le 14 mars 2024
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Daniel PAGEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes, Envoi de la convocation de la séance du Conseil municipal le 01/03/2024 Un extrait du PV de la séance a été affiché à la Mairie le 15/03/2024 Transmis au contrôle de légalité 18/03/2024



**Département de Loire-Atlantique
COMMUNE DE COUFFÉ**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENT(E)S : M. BARTHELEMY Fabrice, M. BLANDIN Fabrice, M. BOUCHEREAU Félix, M. BRULÉ Joseph, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, M. JOUNEAU Daniel, Mme LE MOAL Sylvie, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, Mme SALOMON Florence, M. SOULARD Éric, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mme AURILLON Noémie, Mme GUYONNET Émilie.

ABSENT(E)S : Néant.

POUVOIR(S) :

Mme GUYONNET Émilie donne pouvoir à Mme LELAURE Suzanne

M. BLANDIN Fabrice a été désigné secrétaire de séance.

N°2024-03-19 Approbation du compte administratif 2023 du budget principal

Présentation : Suzanne LELAURE

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal, les résultats du Compte Administratif de l'année 2023 du budget principal comme suit :

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés de l'exercice 2022 (001 du BP 2023)		662 417.83
Opérations de l'exercice 2023	589 082.46	648 340.27
TOTAL	589 082.46	1 310 758.10
Résultats de clôture 2023 (à reporter au 001 en recettes Inv 2024 si +) ou (à reporter au 001 en dépenses Inv 2024 si -)	0.00	721 675.64
Reste à réaliser	521 933.81	17 100.00
Résultat cumulé	1 111 016.27	1 327 858.10

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés de l'exercice 2022 (002 du BP 2023)	0.00	230 000.00
Opérations de l'exercice 2023	1 961 934.93	2 473 880.74
TOTAL	1 961 934.93	2 703 880.74
Résultats de clôture 2023		741 945.81

Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote.

Il est constaté pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il est reconnu la sincérité des restes à réaliser.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 février 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adopter le Compte Administratif 2023 du budget principal de la commune dans les conditions exposées ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Couffé, le 14 mars 2024

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Daniel PAGEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes, Envoi de la convocation de la séance du Conseil municipal le 01/03/2024 Un extrait du PV de la séance a été affiché à la Mairie le 15/03/2024 Transmis au contrôle de légalité 18/03/2024




Département de Loire-Atlantique
COMMUNE DE COUFFÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENT(E)S : M. BARTHELEMY Fabrice, M. BLANDIN Fabrice, M. BOUCHEREAU Félix, M. BRULÉ Joseph, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, M. JOUNEAU Daniel, Mme LE MOAL Sylvie, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, Mme SALOMON Florence, M. SOULARD Éric, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mme AURILLON Noémie, Mme GUYONNET Émilie.

ABSENT(E)S : Néant.

POUVOIR(S) :

Mme GUYONNET Émilie donne pouvoir à Mme LELAURE Suzanne

M. BLANDIN Fabrice a été désigné secrétaire de séance.

N°2024-03-20 Vote des subventions 2024 aux associations locales

Présentation : Suzanne LELAURE

Il est présenté aux membres du Conseil municipal les dossiers de demandes de subventions des associations locales 2024, étudiés en commission finances du 13 février 2024,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable des commissions finances du 13 février 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de voter les subventions 2024 aux associations locales comme présentées ci-dessous :

SUBVENTIONS 2024 POUR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES

Libellé	Mode calcul 2024	Vote 2024
ALC (Loisirs et culture)	66 enfants – 18 ans x 18 € Financement des ateliers danse et théâtre	1 188.00
Amicale retraités	6,50 € x 106 adhérents Participation repas, sorties et autres manifestations	689.00
Au temps le dire	Recueil 100 cartes postales Couffé (devis 1600 €)	500.00
Club alpin français	18 enfants – 18 ans x 18 € Pour renouvellement matériel (sécurité, prises et modules d'escalade)	324.00
Comité jumelage	0,50 € x 2 587 h. (convention)	1 293.50
Couffé Basket club	47 enfants – 18 ans x 18 € Pour assurer continuité activités du club, pour réaliser des achats nécessaires à l'apprentissage du basket et aussi pour poursuivre les actions menées avec les écoles	846.00
FCOC	82 enfants – 18 ans x 18 € Le FCOC demande 2 000 € au total Moins 1 656 € = 854 €	1 476.00
	Subv. exceptionnelle location synthétique Mésanger	524.00
Musique la conquérante	Demande 910 € (achats partitions, entretien instruments de musique)	910.00
YOLO 44	Évènement pour les jeunes	200.00
La commune aux dés	200€ pour la création de l'asso. et 250€ pour l'achat de jeux (intervention à la bibliothèque et au LODJ)	450.00
TOTAL		8 400.50

- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Couffé, le 14 mars 2024
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Daniel PAGEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes, Envoi de la convocation de la séance du Conseil municipal le 01/03/2024 Un extrait du PV de la séance a été affiché à la Mairie le 15/03/2024 Transmis au contrôle de légalité 18/03/2024




Département de Loire-Atlantique
COMMUNE DE COUFFÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENT(E)S : M. BARTHELEMY Fabrice, M. BLANDIN Fabrice, M. BOUCHEREAU Félix, M. BRULÉ Joseph, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, M. JOUNEAU Daniel, Mme LE MOAL Sylvie, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, Mme SALOMON Florence, M. SOULARD Éric, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mme AURILLON Noémie, Mme GUYONNET Émilie.

ABSENT(E)S : Néant.

POUVOIR(S) :

Mme GUYONNET Émilie donne pouvoir à Mme LELAURE Suzanne

M. BLANDIN Fabrice a été désigné secrétaire de séance.

N°2024-03-21 Vote des subventions 2024 aux associations extérieures

Présentation : Suzanne LELAURE

Il est présenté aux membres du Conseil municipal les dossiers de demandes de subventions des associations extérieures 2024, étudiés en commission finances du 13 février 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable des commissions finances du 13 février 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de voter les subventions 2024 aux associations extérieures comme présentées ci-dessous :

SUBVENTIONS 2024 POUR LES ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES

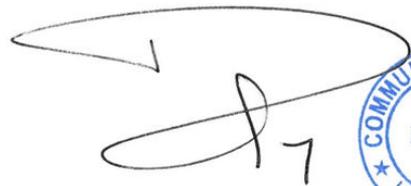
Libellé	Mode calcul 2024	Propositions 2024	Vote 2024
Ancenis Courses Natation	3 enfants – 18 ans x 18 €	54.00	54.00 -
Mésanger Twirling et Pays d'Ancenis	3 enfants – 18 ans x 18 € = 198 € Pour soutenir la pratique sportive	54.00	54.00 -
Sté protectrice des animaux De Loire-Atlantique	Demande de subvention pour recueillir et soigner les animaux abandonnés, maltraités ou sortant de fourrière, les faire adopter, informer et sensibiliser à la cause animale	100.00	100.00
Association USA Gym Ancenis	Demande d'une subvention de 400 € mais 17 enfants – 18 ans x 18 € de Couffé Pour organisation d'animations de de manifestations	306.00	306.00
Athlétic Club du Pays d'Ancenis (ACPA)	Demande subvention de 220 € mais 12 enfants – 18 ans x 18 € pour soutenir la pratique sportive	216.00	216.00
TOTAL		730.00	730.00 -

- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Couffé, le 14 mars 2024
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Daniel PAGEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes, Envoi de la convocation de la séance du Conseil municipal le 01/03/2024 Un extrait du PV de la séance a été affiché à la Mairie le 15/03/2024 Transmis au contrôle de légalité 18/03/2024




Département de Loire-Atlantique
COMMUNE DE COUFFÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENT(E)S : M. BARTHELEMY Fabrice, M. BLANDIN Fabrice, M. BOUCHEREAU Félix, M. BRULÉ Joseph, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, M. JOUNEAU Daniel, Mme LE MOAL Sylvie, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, Mme SALOMON Florence, M. SOULARD Éric, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mme AURILLON Noémie, Mme GUYONNET Émilie.

ABSENT(E)S : Néant.

POUVOIR(S) :

Mme GUYONNET Émilie donne pouvoir à Mme LELAURE Suzanne

M. BLANDIN Fabrice a été désigné secrétaire de séance.

N°2024-03-21 Vote des subventions 2024 aux associations extérieures

Présentation : Suzanne LELAURE

Il est présenté aux membres du Conseil municipal les dossiers de demandes de subventions des associations extérieures 2024, étudiés en commission finances du 13 février 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable des commissions finances du 13 février 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de voter les subventions 2024 aux associations extérieures comme présentées ci-dessous :

SUBVENTIONS 2024 POUR LES ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES

Libellé	Mode calcul 2024	Propositions 2024	Vote 2024
Ancenis Courses Natation	3 enfants – 18 ans x 18 €	54.00	-
Mésanger Twirling et Pays d'Ancenis	3 enfants – 18 ans x 18 € = 198 € Pour soutenir la pratique sportive	54.00	-
Sté protectrice des animaux De Loire-Atlantique	Demande de subvention pour recueillir et soigner les animaux abandonnés, maltraités ou sortant de fourrière, les faire adopter, informer et sensibiliser à la cause animale	100.00	
Association USA Gym Ancenis	Demande d'une subvention de 400 € mais 17 enfants – 18 ans x 18 € de Couffé Pour organisation d'animations de de manifestations	306.00	
Athlétic Club du Pays d'Ancenis (ACPA)	Demande subvention de 220 € mais 12 enfants – 18 ans x 18 € pour soutenir la pratique sportive	216.00	
TOTAL		730.00	-

- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Couffé, le 14 mars 2024
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Daniel PAGEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes, Envoi de la convocation de la séance du Conseil municipal le 01/03/2024 Un extrait du PV de la séance a été affiché à la Mairie le 15/03/2024 Transmis au contrôle de légalité 18/03/2024



**Département de Loire-Atlantique
COMMUNE DE COUFFÉ**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENT(E)S : M. BARTHELEMY Fabrice, M. BLANDIN Fabrice, M. BOUCHEREAU Félix, M. BRULÉ Joseph, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, M. JOUNEAU Daniel, Mme LE MOAL Sylvie, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, Mme SALOMON Florence, M. SOULARD Éric, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mme AURILLON Noémie, Mme GUYONNET Émilie.

ABSENT(E)S : Néant.

POUVOIR(S) :

Mme GUYONNET Émilie donne pouvoir à Mme LELAURE Suzanne

M. BLANDIN Fabrice a été désigné secrétaire de séance.

N°2024-03-22 Vote de l'enveloppe 2024 attribuée pour la formation des élus

Présentation : Daniel PAGEAU

Par délibération N°2023-03-17 du 16 mars 2023, le Conseil Municipal avait décidé d'allouer, dans le cadre de la préparation du budget 2023, une enveloppe budgétaire d'un montant de 2 469,42€ pour la formation des élus municipaux, soit 3,00% des indemnités de fonction des élus municipaux, augmentés du solde de 2022 (2 834,79€), soit un total de 5 304,21€.

Pour rappel, il est exposé au Conseil Municipal que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal en application des articles L. 2123-23, L. 2123-24, L. 2123-24-1 et, le cas échéant, L. 2123-22. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant. Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget de l'exercice suivant.

En 2023 le montant prévu pour la formation des élus est de 5 304,21€. À la clôture du budget 2023, le montant des crédits consommés pour cette formation est de 2 674,00€ soit un solde de 2 630,21€

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 3% des indemnités de fonction maximum (soit 2 469,42€) pouvant être accordées aux élus municipaux soit consacrée pour l'année 2024 à la formation des élus, augmenté du solde de 2023 (2 630,21€) soit un total de 5 099,63€

Il est indiqué qu'au vu de l'enveloppe proposée les élus pourront bénéficier d'une journée de formation à minima tous les quatre ans.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'allouer, dans le cadre de la préparation du budget 2024, une enveloppe budgétaire d'un montant de 2 469,42€ pour la formation des élus municipaux, soit 3,00% des indemnités de fonction des élus municipaux, augmentée du solde de 2023 (2 630,21€), soit un total de 5 099,63€.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Couffé, le 14 mars 2024
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Daniel PAGEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes, Envoi de la convocation de la séance du Conseil municipal le 01/03/2024 Un extrait du PV de la séance a été affiché à la Mairie le 15/03/2024 Transmis au contrôle de légalité 18/03/2024




**Département de Loire-Atlantique
COMMUNE DE COUFFÉ**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENT(E)S : M. BARTHELEMY Fabrice, M. BLANDIN Fabrice, M. BOUCHEREAU Félix, M. BRULÉ Joseph, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, M. JOUNEAU Daniel, Mme LE MOAL Sylvie, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, Mme SALOMON Florence, M. SOULARD Éric, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mme AURILLON Noémie, Mme GUYONNET Émilie.

ABSENT(E)S : Néant.

POUVOIR(S) :

Mme GUYONNET Émilie donne pouvoir à Mme LELAURE Suzanne

M. BLANDIN Fabrice a été désigné secrétaire de séance.

N°2024-03-12 Mise à jour des commissions municipales et extra-municipale

Présentation : Leïla THOMINIAUX

Par délibération N°2021-11-82 du 18 novembre 2021, le Conseil Municipal avait approuvé la mise à jour des compositions des commissions municipales et extra-municipales.

Considérant les différentes démissions de conseillers municipaux,

Considérant la nécessité de mettre à jour les commissions municipales et extra-municipales

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à jour des compositions des commissions municipales et extra-municipales comme suit :

DOMAINE	COMPOSITION	STATUT ® = référent	N b	NOM	PRÉNOM
URBANISME	Commission MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		Vice-Pr/Adj/®/Réf DD&DP	2	THOMINIAUX	Leïla
		Réf COM - Conseiller Mun	3	CHEVALIER	Charles
		Adjoint	4	TERRIEN	Yves
		Adjoint	5	VALEAU	Roseline
		Adjoint	6	BRÛLÉ	Joseph
		Conseiller municipal	7	BLANDIN	Fabrice
		Conseiller municipal	8	SOULARD	Eric
		Conseiller municipal	9	AURILLON	Noémie
SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		Vice-Pré/Adj	2	BRÛLÉ	Joseph
		® / réf COM / CM	3	GUYONNET	Emilie
		Adjoint	4	LELAURE	Suzanne
		Réf DD&DP- Conseiller Mun.	5	TERRIEN	Yves
		Conseiller municipal	6	LE MOAL	Sylvie
		Citoyen	7	BERNARD	Yannick

DOMAINE	COMPOSITIO N	STATUT ® = référent	N b	NOM	PRÉNOM
		Citoyen	8	GARNIER	Anthony
BÂTIMENTS ET ESPACES COMMUNAUX	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		Responsable/COM DD&DP	2	BLANDIN	Fabrice
		Réf TECHN - Conseiller Délégué	3	RICHARD	Thierry
		Conseiller municipal	4	AURILLON	Noémie
		Citoyen	5	DOUARD	Christoph e
		Citoyen	6	JARET	Henri
		Citoyen	7	BERNARD	Yannick
		Citoyen	8	PAGEAU	Fernand
		Citoyen	9	RABINE	Jean- Claude
		Service Technique	10	SORIN	Mathieu
		Service Technique	11	DUPONT	Pascal
PATRIMOINE ET TOURISME	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		Vice-Pré/Adj/Réf DD&DP	2	THOMINIAUX	Leïla
		® / réf COM / conseiller Délégué	3	COTTINEAU	Cécile
		Conseiller municipal	4	BLANDIN	Fabrice
		Conseiller municipal	5	LE MOAL	Sylvie
		Conseiller municipal	6	AURILLON	Noémie
		Conseiller municipal	7	JOUNEAU	Daniel
		Citoyen	8	BERNARD	Yannick
		Citoyen	9	COLLINEAU	Serge
		Citoyen	10	GUILLOIS	Jean- Michel
		Citoyen	11	JARET	Henri
		Citoyen	12	MERANT	M.Christin e
		Citoyen	13	COLAS	Marie- Luce
		Citoyen	14	TERRIEN	Françoise
		Citoyen	15	DUPE	Olivier
		Citoyen	16	BRAUD	Marie- Claire
MOBILITÉ ET VOIRIE	Commission EXTRA MUNICIPALE VOIRIE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		Vice-Pré/Adj (+ réf. comm.)	2	BRÛLÉ	Joseph
			3		
		Réf DD&DP	4	TERRIEN	Yves
		Réf TECHN / Conseiller délégué	5	RICHARD	Thierry
		Service technique	6	DUPONT	Pascal
		Citoyen	7	BERNARD	Yannick
		Citoyen	8	MOINE	Mehdi
		Citoyen	9	TESTARD	Michel
		Citoyen	10	PAGEAU	Fernand
		Citoyen	11	PRIVE	Sébastien
		Citoyen	12	RABINE	Jean- Claude

DOMAINE	COMPOSITION	STATUT ® = référent	N b	NOM	PRÉNOM
	Commission EXTRA MUNICIPALE Sentiers et voies douces	Référent - Conseiller Municipal	1	TERRIEN	Yves
		Conseiller municipal	2	BLANDIN*	Fabrice
		Citoyen	3	DAUDIN	Daniel
		Citoyen	4	RABINE	Jean- Claude
		Citoyen	5		
		Citoyen	6	MENORET	Annie
		Citoyen	7	BRAUD	Marc
		Citoyen	8	GUITTENY	Jean- Philippe
		Citoyen	9	DUPAS	Patrick
RURALITÉ ET AGRICULTURE	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		Vice-Pr / Adj	2	THOMINIAUX	Leïla
		Réf COM - Conseiller Mun	3	CHEVALIER	Charles
		Conseiller municipal	4	GOURET	Laurent
		Conseiller municipal	5	TERRIEN	Yves
		Conseiller Délégué	6	RICHARD	Thierry
		Citoyen	7		
		Citoyen	8	BRICET	Stéphane
		Citoyen	9	CHAUVEAU	Bertrand
		Citoyen	10	DAUDIN	Michel
		Citoyen	11		
		Citoyen	12	JARET	Henri
		Citoyen	13	JILIBERT	Thierry
		Citoyen	14	LE ROUX	Marianne
TRANSITION ÉCOLOGIQUE & ÉCO-RESPONSABILITÉ (TE&ER)	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		Adj/Communication/DD &DP	2	GOURET	Laurent
		Conseiller municipal	3	TERRIEN	Yves
		Conseiller municipal	4	COTTINEAU	Cécile
		Citoyen	5	BLAIN	Agnès
		Citoyen	6	CHERET	Gaëtan
		Citoyen	7	FAYOLLE	Julie
		Citoyen	8	GUITTENY	Jean- Philippe
		Citoyen	9	PERROUIN	Sylvain
		Citoyen	10	SAINT-JEAN	Bruno
ESPACES VERTS ET MILIEUX AQUATIQUES COMMUNAUX	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		Référent (Conseiller Délégué)	2	RICHARD	Thierry
		Adjoint	3	GOURET	Laurent
		Conseiller municipal	4	BARTHELEMY	Fabrice
		Conseiller municipal	5	TERRIEN	Yves
		Conseiller municipal	6	JOUNEAU	Daniel
		Citoyen	7	PAGEAU	Fernand
		Citoyen	8	BILLARD	Nicolas
		Citoyen	9	PERROUIN	Sylvain
		Citoyen	10	LE ROUX	Marianne

DOMAINE	COMPOSITION	STATUT ® = référent	N b	NOM	PRÉNOM
		Service technique	11	RICHARD	Fabrice
SOLIDARITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		Vice-Pr / ® / Adj	2	VALEAU	Roseline
		Réf COM / Adj.	3	LELAURE	Suzanne
		Réf COM / MAISON MED / VEILLE DOC /CM	4	MBILEMBI BOMODO	Eugénie
		Réf COM / TRANSPORT SOLIDAIRE/ CM	5	GUYONNET	Emilie
		Réf DD&DP / MAISON MED /CM	6	FEILLARD	Sylvie
		Conseiller municipal	7	LE MOAL	Sylvie
		Conseiller municipal	8	JOUNEAU	Daniel
		Conseiller municipal	9	SALOMON	Florence
		Citoyen	10	GARREC	Nathalie
		Citoyen	11	MENORET	Annie
		Citoyen	12	GUIHARD	Anne
		Citoyen	13	GRELIER	Geneviève
		Citoyen	14	BIGEY	Alain
		Citoyen	15	FOURRIER	Catherine
		Citoyen	16	DELAYE	Martine
		Citoyen	17	CHOPIN	Christine
CCAS	Conseil d'Administration	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		Vice-Pr / Adj.	2	VALEAU	Roseline
		Adjoint	3	LELAURE	Suzanne
		Conseiller municipal	4	JOUNEAU	Daniel
		Conseiller municipal	5	MBILEMBI BOMODO	Eugénie
		Conseiller municipal	6	GUYONNET	Emilie
		Représentant Amicale des Retraités	7	JARET	Monique
		Représentant Secours Catholique	8	BIDET	Marie- Bernadette
		Représentant Erdre & Loire Initiatives	9	DAUDIN	Michel
		Représentant UDAF44	10	DELAYE	Martine
		Représentant AFM-Téléthon	11	OGER	Sophie
ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		Vice-Pré / ® / Adj	2	BRÛLÉ	Joseph
		Réf DD&DP / réf COM / Conseiller M.	3	BARTHELEMY	Fabrice
		Adjoint	4	LELAURE	Suzanne
		Conseiller municipal	5	GUYONNET	Emilie
		Conseiller municipal	6	AURILLON	Noémie
		Conseiller municipal	7	SALOMON	Florence
		Citoyen	8	BEAUFRETON	Vincent

DOMAINE	COMPOSITIO N	STATUT ® = référent	N b	NOM	PRÉNOM
		Citoyen	9	BEAUFRETON	Sébastien
		Citoyen	10	COLMAN	Fabrice
		Citoyen	11	COLMAN	Flore
		Citoyen	12	CAILLEAU	Vincent
		Citoyen	13	LE CHAPELIER	Stéphanie
		Citoyen	14	RAGOT	Hugues
		Citoyen	15	GARNIER	Natacha
		Citoyen	16	BRÛLÉ	Stéphane
PETITE ENFANCE	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		Vice-Prés. Adj	2	LELAURE	Suzanne
		® Conseiller municipal	3	FEILLARD	Sylvie
		Réf COM - Adjoint	4	VALEAU	Roseline
		Conseiller municipal	5	MBILEMBI BOMODO	Eugénie
		Conseiller municipal	6	LE MOAL	Sylvie
		Citoyen	7	MUSSET	Erika
SCOLARITÉ JEUNESSE	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		Vice-Prés. Adj	2	LELAURE	Suzanne
		® Conseiller mun	3	MBILEMBI BOMODO	Eugénie
		Réf COM - CM	4	COTTINEAU	Cécile
		Conseiller municipal	5	VIGNOLET	Céline
		Conseiller municipal	6	FEILLARD	Sylvie
		Personne qualifiée	7	DUPE	Madeline
		Personne qualifiée	8	LEBRUN	Katia
		Responsable CAR - Citoyen	9	GOUJON	Mélanie
		Citoyen	10	CHENOUEAU	Noël
		Citoyen	11	GRELIER	Geneviève
		Citoyen	12	BENOIT	Aurélien
		Citoyen	13	DUPAS	Manuela
		Citoyen	14	DUPAS	Sonia
RESTAURANT SCOLAIRE / PAUSE MÉRIDIDIENNE	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		Vice-P/Adj/®/R.COM	2	LELAURE	Suzanne
		Conseiller municipal	3	VIGNOLET	Céline
		Conseiller municipal	4	FEILLARD	Sylvie
		Service Pause méridienne	5	TRUIN	Nathalie
		Service restaurant	6	TEMPLE	Laurent
		Personne qualifiée	7	DUPE	Madeline
		Personne qualifiée	8	LEBRUN	Katia
		Citoyen	9	SOLIBIEDA DEDIEU	Amandine
		Citoyen	10	ARNAUD	Tony
		Citoyen	11	SODIEUX	Anne Laure
		Citoyen	12	GARNIER	Natacha
		Citoyen	13	RAITIERE	Pauline

DOMAINE	COMPOSITIO N	STATUT ® = référent	N b	NOM	PRÉNOM
JEUNES	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		Vice-Prés. / Adj	2	DELANOUE	Frédéric
		Adj.	3	LELAURE	Suzanne
		Citoyen	4	DUPAS	Sonia
		Jeune citoyen	5	BRICET	Maxence
		Jeune citoyen	6	LE MINEUR	Valentin
		Jeune citoyen	7	MICHAUD	Eva
		Jeune citoyen	8	FAVREAU	Méline
		Jeune citoyen	9	GUIGUIAN	Enora
		jeune citoyen	10	BOUYER	Baptiste
		Jeune citoyen	11	CHEVALIER	Noa
		Jeune citoyen	12	DELANOUE	Meryll
		Jeune citoyen	13	DELANOUE	Maëlle
CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		Adj / Communication	2	LELAURE	Suzanne
		Référent/Conseil municipal	3	LE MOAL	Sylvie
		Adjoint	4	VALEAU	Roseline
		Réf DD&DP - CM	5	FEILLARD	Sylvie
CULTURE	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		DD&DP/Adj	2	DELANOUE	Frédéric
		Réf COM - CM	3	FEILLARD	Sylvie
		Adjoint	4	LELAURE	Suzanne
		Conseiller municipal	5	BLANDIN	Fabrice
		Conseiller municipal	6	VIGNOLET	Céline
		Conseiller municipal	7	JOUNEAU	Daniel
		Conseiller municipal	8	BOUCHEREAU	Félix
		Citoyen	9	BIGEY	Alain
		Citoyen	10	CHAUVEAU	Bertrand
		Citoyen	11	QUIGNON	Damien
SPORT	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		Vice-Pr/DD&DP/Adj	2	DELANOUE	Frédéric
		® / CM	3	BLANDIN	Fabrice
		Conseiller municipal	4	VIGNOLET	Céline
		Conseiller municipal	5	SOULARD	Eric
		Conseiller municipal	6	BOUCHEREAU	Félix
		Citoyen	7	BENOIT	Johan
		Citoyen	8	EVAIN	Jean-Claude
LOISIRS	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		Vice-Pr/DD&DP/Adj	2	DELANOUE	Frédéric
		Conseiller municipal	3	VIGNOLET	Céline
		Adjoint	4	LELAURE	Suzanne
		Citoyen	5	EVAIN	Jean-Claude
		Citoyen	6	PERROUIN	Gilbert
		Citoyen	7	BILLARD	Etienne
		Citoyen	8	BRICET	Sandrine
COMMUNICATION	Commission	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel

DOMAINE	COMPOSITION	STATUT ® = référent	N b	NOM	PRÉNOM
	MUNICIPALE	Vice-Prés. Adj	2	DELANOUE	Frédéric
		Référente - Conseiller délégué	3	COTTINEAU	Cécile
		Conseiller municipal	4	BARTHELEMY	Fabrice
		Conseiller municipal	5	MBILEMBI BOMODO	Eugénie
DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (DP & DD)	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		Vice-Pr/Adj/®/Réf URBA	2	THOMINIAUX	Leïla
		Conseiller municipal	3	TERRIEN	Yves
		Adj. Réf ASSOCIATIONS	4	DELANOUE	Frédéric
		CM Réf ENFANCE	5		
		CM Réf JEUNES	6		
		Citoyen	7	DAUDIN	Michel
FINANCES	Commission MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		Vice-Prés. Adj	2	LELAURE	Suzanne
		Adjoint	3	DELANOUE	Frédéric
		Adjoint	4	THOMINIAUX	Leïla
		Conseiller municipal	5	TERRIEN	Yves
		Adjoint	6	VALEAU	Roseline
		Adjoint	7	BRÛLÉ	Joseph
		Adjoint	8	GOURET	Laurent
		Conseiller délégué	9	COTTINEAU	Cécile
		Conseiller délégué	10	RICHARD	Thierry
		Conseiller municipal	11	SOULARD	Eric
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	Président	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
	Titulaire	Adj	2	LELAURE	Suzanne
	Titulaire	Adj	3	BRÛLÉ	Joseph
	Titulaire	Adj	4	VALEAU	Roseline
	Suppléant	Conseiller Délégué	5	RICHARD	Thierry
	Suppléant	Conseiller municipal	6	SOULARD	Eric
		Suppléant	7	SALOMON	Florence
COMMISSION DÉCORATIONS DE NOËL	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		Adj	2	LELAURE	Suzanne
		Adj	4	GOURET	Laurent
		Conseiller municipal	5	LE MOAL	Sylvie
		Conseiller municipal	6	JOUNEAU	Daniel
		Conseiller Délégué	7	RICHARD	Thierry
		Citoyen	8	DUPAS	Sonia
		Citoyen	9	DAUDIN	Aurélie
		CAR	10	GOUJON	Mélanie
				ST	11

- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Couffé, le 14 mars 2024
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Daniel PAGEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes, Envoi de la convocation de la séance du Conseil municipal le 01/03/2024 Un extrait du PV de la séance a été affiché à la Mairie le 15/03/2024 Transmis au contrôle de légalité 18/03/2024




Département de Loire-Atlantique
COMMUNE DE COUFFÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENT(E)S : M. BARTHELEMY Fabrice, M. BLANDIN Fabrice, M. BOUCHEREAU Félix, M. BRULÉ Joseph, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, M. JOUNEAU Daniel, Mme LE MOAL Sylvie, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, Mme SALOMON Florence, M. SOULARD Éric, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mme AURILLON Noémie, Mme GUYONNET Émilie.

ABSENT(E)S : Néant.

POUVOIR(S) :

Mme GUYONNET Émilie donne pouvoir à Mme LELAURE Suzanne

M. BLANDIN Fabrice a été désigné secrétaire de séance.

N°2024-03-13 Mis à jour tarifs des salles municipales (suppression de la ligne « tarif réveillon »)

Présentation : Frédéric DELANOUE

Par délibération N°2021-12-84 en date du 15 décembre 2021, le Conseil Municipal avait décidé la révision des tarifs municipaux à compter du 1er janvier 2022. Cette décision a été rappelé par délibération N°2023-12-91 en date 12 décembre 2023

Dans cette délibération le tarif pour le réveillon de la St Sylvestre à la salle polyvalent était fixé comme suit : forfait 200 € avec location de la cuisine.

Considérant la demande du bureau municipal du 26 février 2024 de supprimer cette tarification,

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **SUPPRIME** le tarif pour le réveillon de la St Sylvestre à la salle polyvalente qui était fixé par délibération N°2021-12-84 en date du 15 décembre 2021, rappelé par délibération N°2023-12-91 en date 12 décembre 2023 comme suit : forfait 200 € avec location de la cuisine, à compter de la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Couffé, le 14 mars 2024
Pour extrait conforme au registre

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes,
Envoi de la convocation de la séance du Conseil municipal le 01/03/2024
Un extrait du PV de la séance a été affiché à la Mairie le 15/03/2024
Transmis au contrôle de légalité 18/03/2024

Le Maire,
Daniel PAGEAU



Département de Loire-Atlantique
COMMUNE DE COUFFÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENT(E)S : M. BARTHELEMY Fabrice, M. BLANDIN Fabrice, M. BOUCHEREAU Félix, M. BRULÉ Joseph, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, M. JOUNEAU Daniel, Mme LE MOAL Sylvie, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, Mme SALOMON Florence, M. SOULARD Éric, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mme AURILLON Noémie, Mme GUYONNET Émilie.

ABSENT(E)S : Néant.

POUVOIR(S) :

Mme GUYONNET Émilie donne pouvoir à Mme LELAURE Suzanne

M. BLANDIN Fabrice a été désigné secrétaire de séance.

N°2024-03-14 Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe logements locatifs

Présentation : Suzanne LELAURE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Considérant que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ont été ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit au receveur de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont conformes et régulières,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclarent que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2023 - BUDGET ANNEXE LOGEMENTS LOCATIFS			
DÉSIGNATION	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	122 391,80	38 218,98	160 610,78
Titres de recette émis (b)	32 388,87	35 630,16	68 019,03
Réductions de titres (c)		191,00	191,00
Recettes nettes (d = b - c)	32 388,87	35 439,16	67 828,03
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	122 391,80	38 218,98	160 610,78
Mandats émis (f)	24 661,17	2 508,85	27 170,02
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	24 661,17	2 508,85	27 170,02
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	7 727,70	32 930,31	40 658,01
(h - d) Déficit			

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 février 2024

Considérant l'exposé ci-dessus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'approuver le compte de gestion 2023 du budget annexe logements locatifs dans les conditions exposées ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Couffé, le 14 mars 2024
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Daniel PAGEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes, Envoi de la convocation de la séance du Conseil municipal le 01/03/2024 Un extrait du PV de la séance a été affiché à la Mairie le 15/03/2024 Transmis au contrôle de légalité 18/03/2024

